

Codification / réglementation de la Croche

A compter de la saison 2014/2015

Mise à jour après les 2èmes championnats de l'Océan Indien de Croche du 11 mai 2014

Dispositions générales

Article 1 - Définition

Le style de lutte traditionnelle de la Réunion « La Croche » est un sport de combat de préhension (sans frappe) dans lequel les crocheurs se mesurent selon leur catégorie d'âge et de poids, dans un environnement sécurisé.

Eu égard à la tradition, l'esprit d'opposition franc et loyal qui a toujours prévalu dans le passé sera préservé.

Article 2 – Le plateau de compétition

Une aire de combat et une zone de protection, constituées d'un même tapis -- souple et recouvert d'une même bâche -- composent le plateau sur lequel se déroulent les combats.

L'aire de combat est circulaire : 9m de diamètre pour les juniors-seniors ; 6m de diamètre pour les catégories inférieures. La largeur de la protection est de 1m50.

Article 3 - Qualification du crocheur

Tout crocheur engagé dans une compétition organisée dans le cadre du présent règlement doit :

- être détenteur d'une licence sportive incluant une assurance pour la saison en cours ;
- présenter un certificat médical d'aptitude physique ;
- satisfaire aux conditions de pesée, de sécurité et de santé.

Article 4 - Catégories d'âge et de poids

Les catégories d'âge sont :

- « bichiques » : 4-5 ans,
- « poussins A » : 6-7 ans,
- « poussins B » : 8-9 ans,
- « poussins C » : 10-11 ans,
- « benjamin(e)s » : 12-13 ans,
- « minimes » : 14-15 ans,
- « cadet(te)s » : 16-17 ans,
- « juniors » : 18-19 ans,
- « seniors » : 20-39 ans
- et « vétérans » : 40 ans et plus, par tranche de 5 ans.

Les catégories de poids sont détaillées en annexe, page 18.

Article 5 - Le surclassement

Aucun surclassement n'est autorisé chez les poussins, benjamins, minimes et cadets.
Pour les autres catégories, le surclassement d'âge et de poids n'est autorisé que dans la catégorie immédiatement supérieure.

Sur le plan national et international, seuls les juniors et seniors pourront participer aux compétitions « toutes catégories ».

Dans le cadre régional, pourront être organisées des rencontres « toutes catégories » de poids, par classe d'âge.

Article 6 - La pesée

Dans le cadre de rencontres amicales, le poids et l'âge des crocheurs seront directement notés sur leur fiche d'engagement par le responsable de la délégation.

Dans le cadre d'une compétition officielle, la pesée s'effectuera par une commission officielle (jury), le matin au moins 1 heure 30 avant le début des épreuves. Le crocheur, licencié dans un club, se présentera en sous-vêtement et pieds nus, en possession d'une pièce d'identité. Dès la fin des formalités, le jury procédera à la constitution des poules et des appariements en prenant en compte :

- les têtes de séries éventuelles
- le poids de corps (répartition du plus lourd au plus léger, le plus lourd étant en rouge et le plus léger en bleu)
- la séparation des membres d'une même équipe (club, nation)
- et en dernier recours (si poids de corps identique) ; le tirage au sort.

Article 7 - La tenue

Le crocheur doit se présenter au bord de l'aire de combat en tenue moulante, aussi bien pour le short (noir, comme la roche basaltique dont sont faites les îles de l'archipel des Mascareignes : Réunion, Maurice, Rodrigues) que pour le maillot, de couleur rouge pour l'un, bleu pour l'autre.

Il sera pieds nus, sans objet susceptible d'être dangereux pour lui et son adversaire.

Selon le poids de corps, le premier nommé (« gros bœuf ») portera un maillot de couleur rouge (couleur du volcan Piton de la Fournaise), le second (« ti bœuf ») portera un maillot de couleur bleu (couleur de l'Océan Indien).

Le haut de la tenue pourra offrir une surface sur laquelle pourront apparaître le nom du club et le(s) éventuel(s) sponsor(s).

Remarque : une tolérance pour le bas de la tenue permettra de se présenter en short non moulant (type boxe), bermuda (type grappling) ou pantalon (type judo) du moment que ceux-ci ne risqueront pas de blesser les combattants (pièces métalliques, etc.).

Article 8 - Le défi

Dans le cadre de rencontres amicales, le système du défi traditionnel aura la possibilité d'être retenu. Les crocheurs d'une même catégorie d'âge (ou voisines) seront alors disposés en cercle, toutes catégories de poids confondues. L'un d'entre eux se lèvera et demandera : « **Ou tire ?** ». Le défié répondra : « **Mi tire !** », et les deux combattants se feront face, prêts à lutter au signal de l'arbitre : « **Allons !** ».

Déroulement technique du combat

Article 9 – La commission technique

Lors de compétitions officielles, une commission technique est créée afin de désigner le jury ou les officiels en charge des rencontres, des réclamations et de l'homologation des résultats. Les chefs de délégations (ou les représentants) de clubs ou de pays composeront cette commission.

Article 10 – Le Jury

Le jury ou officiels techniques est chargé d'assurer le bon déroulement des rencontres et de diriger les combats.

- Le combat est idéalement dirigé par cinq officiels : un arbitre principal et son adjoint, plus deux juges, le tout sous le contrôle d'un Président de jury.
 1. un arbitre central qui attribue/propose les points et dirige le combat ;
 2. un arbitre adjoint centré sur la sécurité des combattants (sorties et techniques de renoncement) ;
 3. deux juges qui travaillent en collaboration avec l'arbitre central et tiennent la feuille de match (points) et le chronomètre (temps à noter sur la feuille de match si combat fini avant la limite);
 4. un président du jury qui coordonne toutes les activités du jury.
- Au minimum (pour des rencontres locales) : deux officiels : un arbitre sur le tapis et un juge de table.

Article 11 - Durée du combat

Bichiques et Poussins : 1 période de 1 minute

Benjamins : 1 période de 2 minutes

Minimes : 1 période de 3 minutes

Cadets : 1 période de 4 minutes

Juniors et Seniors : 1 période de 5 minutes

Vétérans : 1 période de 4 minutes (ou moins par tranche de 10 ans)

Remarque : Dans le cadre régional, il sera possible d'adapter la durée du combat selon le niveau de préparation physique constaté (par exemple : 1 période de 3 minutes chez les seniors dames)

Article 12 – Appel et Présentation

Les deux crocheurs sont invités à se présenter au centre du tapis pour vérification des tenues. Ils auront 3 minutes pour répondre à l'appel. Ensuite, l'arbitre donnera les consignes propres au combat, demandera aux deux combattants de se saluer et annoncera le début du combat en disant « Allons » ou « Allez ».

Pendant toute la durée de l'assaut, les crocheurs obéiront aux gestes et aux termes utilisés par l'arbitre (cf. *Annexe I, page 8 : « Termes et Gestes de l'Arbitre » -images de Frédéric Rubio-, et/ou p.103 du livre « La croche – Lutte traditionnelle réunionnaise », de Jérôme Sanchez et Frédéric Rubio, Azalées édition, 2006*).

L'entraîneur pourra conseiller son crocheur en restant dans son coin. Toute obstruction au combat et toute altercation en direction d'un membre du jury seront sanctionnées comme il se doit :

- avertissement
- exclusion de la proximité de l'aire de combat
- exclusion définitive de la compétition.

Article 13 - Classification des techniques

Les techniques utilisées dans « La Croche » sont regroupées en trois domaines selon la terminologie créole réunionnaise :

- « **caler** » : toutes les formes d'action permettant de projeter et/ou d'amener l'adversaire au sol
- « **traper** » : toutes les formes d'action permettant d'immobiliser et de contrôler ainsi l'adversaire au sol
- « **laclé** » : toutes les formes d'action permettant d'aboutir au renoncement (clés de bras, clés de jambes, étranglements, compressions musculaires, etc.).

Selon la catégorie d'âge, les crocheurs effectueront les techniques permises par le règlement (cf. article 16 – Les Interdits).

Article 14 – Points techniques

- Les projections de grande amplitude, spectaculaires : 2 points
Repères (exemples) : ligne des épaules de l'attaquant lors d'un arraché, ou encore les deux pieds au-dessus de la tête du défenseur par exemple lors d'un hanché, etc. Idée directrice : encourager les techniques spectaculaires pour la beauté du sport.
- Les amener au sol parfaitement exécutés (et avec réelle intention de projeter) : 1 point.
Donc : chute simultanée des deux crocheurs : 0 point ; amener au sol accidentel : 0 point
Situation spécifique : Le défenseur est allongé sur le dos et tient l'attaquant dans la fourche de ses jambes. L'attaquant soulève le défenseur au dessus de sa ceinture puis le ramène au sol (« slam », pour les anglophones) : 1 point. L'attaquant soulève le défenseur au-dessus de la ligne de ses épaules et le ramène au sol (« grand slam », pour les anglophones) : 2 points.

- Les contrôles et immobilisations confirmés : 1 point
Remarque : dans le cas d'immobilisations enchaînées au sol, différentes, successives et tenues 3 secondes chaque fois, sera pris en considération la variété des techniques.
Cas particulier : le contrôle dans le dos sera validé si et seulement si les deux talons de l'attaquant sont crochetés dans les hanches du défenseur.
- Les pénalités : 1 point
- Le renoncement jugé par l'arbitre et l'abandon annoncé par un crocheur déboucheront immédiatement sur la fin du combat.

Article 15 – Continuation du combat et sortie

Au cours du combat, les techniques sont appréciées par l'arbitre et validées par le juge (feuille de match) avec confirmation du Président du jury. Debout, toute action engagée avec un pied en dehors de l'aire de combat sera annulée. Toutefois, toute action engagée de l'intérieur (4 pieds pour le combat debout, les épaules et le corps des combattants pour le combat au sol) et se terminant dans la zone de protection sera prise en considération sans pour autant dépasser la durée de 3 secondes. Le combat sera alors arrêté (« *déhors* », *en créole, prononcé par l'arbitre pour indiquer aux deux crocheurs qu'ils sont sortis de l'aire de combat*) et reprendra au centre dans la position debout (« *ralle au rond* », *en créole, pour demander aux crocheurs de revenir au centre*).

Après 3 secondes d'immobilisation et attribution d'un point, l'arbitre annonce « 10 secondes pour virer ». Au bout de 10 secondes d'une même immobilisation au sol sans changement de position, l'arbitre donne le commandement « Vire ! » et fera relever les deux crocheurs si rien ne se passe. Le combat reprendra debout.

Dans le cas où le crocheur dominant se trouve enserré dans la fourche de son adversaire couché sur le dos et que la situation perdure également 10 secondes sans action déterminante, l'arbitre fera relever les deux combattants et le combat reprendra debout au centre du tapis.

Dans le cas où une action est engagée, l'arbitre l'annonce (« *clé engagée* » ou « *étranglement engagé* ») en pointant du doigt la zone à surveiller ; et ne procède donc pas au décompte des 10 secondes comme décrit ci-dessus.

Article 16 – Les interdits

En dehors des actions autorisées par le règlement (projections, clefs de bras, clefs de jambes, étranglements par les bras et/ou les jambes), il est interdit de faire volontairement mal sur toute autre partie du corps et de prendre délibérément une attitude non combative.

Exemples :

- Tirer les cheveux, pincer, tordre les doigts, les orteils, griffer, mordre, agir sur les yeux, les oreilles, frapper, cracher, saisir la tenue, se cramponner au tapis, ...
- Interrompre le combat, sortir volontairement, parler à son adversaire, apostropher l'arbitre, le public,

Selon la catégorie d'âge, certaines techniques ne pourront être réalisées :

- Sont autorisées les actions « caler » (projections, amener au sol) et « traper » (immobilisations, positions de contrôle) chez les bichiques, poussins et benjamins ;
- les clefs de bras (« la clé ») seront permises chez les minimes ;
- les clefs de bras et de jambes chez les cadets ;
- les étranglements seront possibles à partir de la catégorie junior.

Selon la gravité de la faute, l'arbitre, en accord avec les deux juges attribuera une pénalité / avertissement équivalent à un point technique pour l'adversaire. Au 3^o avertissement, le crocheur sera disqualifié et son adversaire sera déclaré vainqueur.

Dans le cas d'une blessure empêchant la poursuite du combat, plusieurs cas de figure :

- 1- Si la blessure a été provoquée volontairement : disqualification du fautif.
- 2- Si la blessure a été provoquée involontairement sur une technique autorisée (projection, clé articulaire ...), le combattant blessé sera déclaré perdant avant la limite « sur blessure ».
- 3- Si la blessure a été provoquée involontairement mais sur une technique interdite (doigts dans les yeux, torsion d'un doigt, ...), un point de pénalité contre le fautif sera attribué au blessé et le résultat du combat sera décidé en fonction du pointage au moment de l'arrêt.

Article 17 – La passivité

Toute fuite de prise évidente (refus de contact à plusieurs reprises) et toute fuite de tapis (3^{ème} constat de pieds à l'extérieur dans le combat debout) seront sanctionnées par l'annonce d'une passivité et l'attribution d'un point pour l'adversaire. En accord avec le juge, l'arbitre arrêtera le combat et signalera la faute (1 pt).

Toute fuite évidente (sortie volontaire du tapis) dans le cas d'une prise pouvant donner la victoire à l'adversaire (étranglement, clé articulaire engagée ...) sera sanctionnée par l'attribution d'un point de pénalité. Puis le combat reprendra debout au centre du tapis.

Article 18 - La victoire

La victoire est obtenue dans les cas suivants :

a) avant la fin du temps réglementaire « GV = Grande Victoire » :

- par renoncement et / ou abandon ;
- aux points, au moment de l'attribution du 10^{ème} point d'écart ; par « supériorité technique ».

b) à la fin du temps réglementaire « PV = Petite Victoire » :

- aux points

c) dans le cas d'égalité de point(s), un « match nul » peut être déclaré s'il s'agit d'un match de poule (mini-championnat) ; mais lors des phases finales (à élimination directe), il faudra trancher : la victoire sera attribuée au crocheur qui marquera en premier pendant la prolongation (au « point en or »).

d) par disqualification au moment de l'attribution du 3^{ème} avertissement

Article 19 – Le classement

Les crocheurs étant regroupés dans une même poule de niveau (catégorie d'âge et de poids), à l'issue de chaque combat, des points de classement sont attribués à chacun d'entre eux :

- Le vainqueur par GV recevra 4 points. Le vaincu 0 point.
- Le vainqueur par PV ou disqualification recevra 3 points. Le vaincu recevra 1 point.
- Dans le cas d'un match nul, chaque crocheur recevra 2 points de classement.

Au delà de cinq combattants, constitution de x poules de trois ou quatre crocheurs.

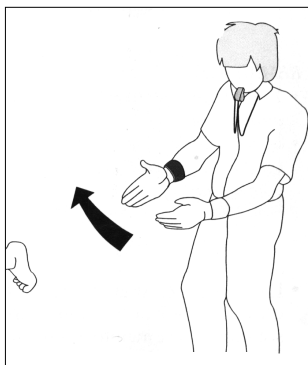
Le crocheur ayant obtenu le plus de points de classement sera déclaré 1^{er} de la poule, puis suivra le 2^{ème}, le 3^{ème}, etc. Dans le cas d'égalité de point, sera pris en compte le résultat de leur propre rencontre. En cas de match nul entre les deux, la vitesse des victoires avant la limite permettra de les départager ; ou la différence de points totale récoltée sur l'ensemble des combats de poule.

Ensuite les premiers de chaque poule disputeront la phase finale avec élimination directe. Si deux poules : « grande finale » pour la première et la deuxième places entre les vainqueurs de chaque poule et « petite finale » pour la troisième et la quatrième places entre les 2^{èmes}.

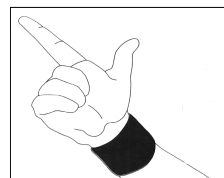
Annexe I : Termes et gestes de l'arbitre

(d'après le manuel de Frédéric Rubio)

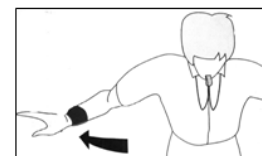
Les termes sont parfois précédés de la couleur du lutteur interpellé.



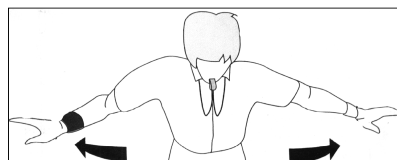
**« CENTRE »
Coup de sifflet (sortie)**



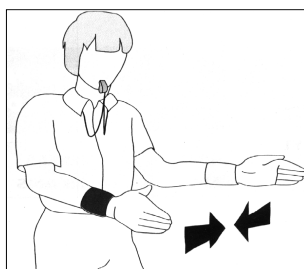
« 2 POINTS »



« comptage des 10 secondes »



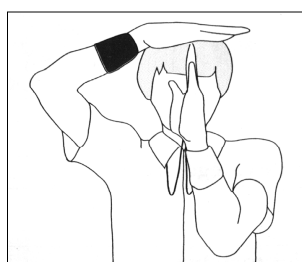
« ACTION NON CÔTÉE »



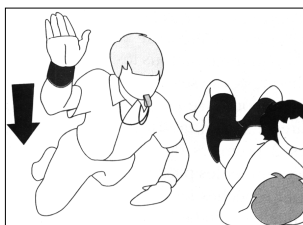
**ROUGE (BLEU)
« CONTACT » « ACTION »**



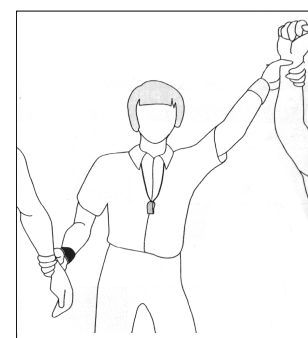
**ROUGE (BLEU)
« AVERTISSEMENT »**



« TEMPS MORT »



**« RENONCEMENT »
FRAPPER LE TAPIS ET
COUP DE SIFLET**



**ROUGE (BLEU)
« VAINQUEUR »**

CATEGORIE

Combattant 1 :

Combattant 2 :

Combattant 3 :

	ROUGE		BLEU
1		2	
2		3	
1		3	

CATEGORIE

Combattant 1 :

Combattant 2 :

Combattant 3 :

Combattant 4 :

	ROUGE		BLEU
1		2	
3		4	
1		3	
2		4	
1		4	
2		3	

CATEGORIE

Combattant 1

Combattant 2.....

Combattant 3.....

Combattant 4.....

Combattant 5.....

	ROUGE		BLEU
1		2	
3		4	
1		5	
2		4	
1		3	
4		5	
2		3	
3		5	
1		4	
2		5	

PHASE FINALE D'UN CHAMPIONNAT A DEUX POULES

CATEGORIE KG

PETITE FINALE

deuxième de la poule A vs deuxième de la poule B

..... VS

GRANDE FINALE

premier de la poule A vs premier de la poule B

..... VS

PODIUM

1 -

2 -

3 -

PHASE FINALE D'UN CHAMPIONNAT A DEUX POULES

CATEGORIE KG

PETITE FINALE

deuxième de la poule A vs deuxième de la poule B

..... VS

GRANDE FINALE

premier de la poule A vs premier de la poule B

..... VS

PODIUM

1 -

2 -

3 -

PHASE FINALE D'UN CHAMPIONNAT A TROIS POULES

CATEGORIE KG

DEMI-FINALE I

premier de la poule A vs meilleur deuxième

..... VS

DEMI-FINALE II

premier de la poule B vs premier de la poule C

..... VS

PETITE FINALE

vaincu de la demi-finale I vs vaincu de la demi-finale II

..... VS

GRANDE FINALE

vainqueur de la demi-finale I vs vainqueur de la demi-finale II

..... VS

PODIUM

1 -

2 -

3 -

PHASE FINALE D'UN CHAMPIONNAT A QUATRE POULES

CATEGORIE KG

DEMI-FINALE I

premier de la poule A vs premier de la poule D

..... VS

DEMI-FINALE II

premier de la poule B vs premier de la poule C

..... VS

PETITE FINALE

vaincu de la demi-finale I vs vaincu de la demi-finale II

..... VS

GRANDE FINALE

vainqueur de la demi-finale I vs vainqueur de la demi-finale II

..... VS

PODIUM

1 -

2 -

3 -

PODIUMS INDIVIDUELS					
MESSIEURS			DAMES		
> 100 kg	1		> 77 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤100 kg	1		≤77 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤92 kg	1		≤71 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤84 kg	1		≤65 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤77 kg	1		≤59 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤71 kg	1		≤54 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤65 kg	1		≤50 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤59 kg	1		≤46 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤54 kg	1		≤42 kg	1	
	2			2	
	3			3	
≤50 kg	1		≤38 kg	1	
	2			2	
	3			3	
Prix spécial technique			Prix spécial technique		
Prix spécial vitesse			Prix spécial vitesse		

Catégories de poids en kg
...
130
119
109
100
92
84
77
71
65
59
54
50
46
42
38
35
32
29
27
25
23
21
19
17
16
15
...

Annexe à l'article 4 - Catégories d'âge et de poids

Les catégories de poids sont calculées mathématiquement, applicables pour les hommes, les femmes et pour toutes les catégories d'âge.

Le nombre de catégories n'est pas arrêté ; il est adaptable.

En compétition, pour éviter de se retrouver avec des concurrents isolés dans leur catégorie (donc médaillés d'or potentiels sans avoir à combattre) ou simplement à deux combattants dans une catégorie de poids (frustration de n'effectuer qu'un seul combat sur une journée de compétition), on tâchera de regrouper les catégories du tableau ci-contre, calculées mathématiquement, pour avoir au moins trois concurrents dans une même catégorie. De quoi remplir un podium. Sinon, c'est la crédibilité des médailles qui en pâtira.

Catégories standards pour les seniors			
	Appellation pour les messieurs	Appellations pour les dames	
> 100 kg	Catégorie poids super-lourd		
≤100 kg	Catégorie poids lourd		
≤92 kg	Catégorie poids mi-lourd		
≤84 kg	Catégorie poids lourds-légers		
≤77 kg	Catégorie poids moyens	Catégorie poids super-lourd	> 77 kg
≤71 kg	Catégorie poids mi-moyens	Catégorie poids lourd	≤77 kg
≤65 kg	Catégorie poids légers	Catégorie poids mi-lourd	≤71 kg
≤59 kg	Catégorie poids légers	Catégorie poids lourds-légers	≤65 kg
≤59 kg	Catégorie poids plumes	Catégorie poids moyens	≤59 kg
≤54 kg	Catégorie poids coqs	Catégorie poids mi-moyens	≤54 kg
≤50 kg	Catégorie poids mouches	Catégorie poids légers	≤50 kg
		Catégorie poids plumes	≤46 kg
		Catégorie poids coqs	≤42 kg
		Catégorie poids mouches	≤38 kg